

3 Ventilation des effectifs salariés au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM), salariés à titre principal

(en milliers)

Ligne	Statut juridique de l'employeur			Statut de recrutement de droit commun de l'agent			
				Colonne			
	Intitulé	Code catégorie juridique Sirène	Comptes nationaux	1	2	3	
						Droit public	Droit public particulier / privé à statut
1	Administration de l'État	71 hors 7111 et 7112	APU (non marchand)	hors EA y c. EA	1 921,7 1 923,9		
		7111		hors EA y c. EA	0,6 0,6		
		7112		hors EA y c. EA	1,3 1,3		
2	Collectivités	72		hors EA y c. EA	1 401,5 1 438,8		
		73		hors EA y c. EA	1 962,9 2 054,2	y c. EA 43,1	y c. EA 14,5
3	Établissements publics administratifs	73		hors APU (marchand)	hors EA y c. EA	84,5 89,0	
			74	APU (non marchand)		y c. EA 9,5	y c. EA 1,5
4	Organismes publics administratifs	74	hors APU (marchand)	y c. EA	0,1	y c. EA 0,5	
			4	APU (non marchand)		y c. EA 34,1	
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4	hors APU (marchand)	y c. EA	9,3	y c. EA 198,6	y c. EA 82,3
			6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,5,6 (hors 32)	APU (non marchand)	
hors APU (marchand)	y c. EA	311,7				y c. EA 16 311,9	
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9	APU (non marchand)		y c. EA 463,6		
			hors APU (marchand)		y c. EA 1 297,1		
Ensemble			APU (non marchand)	y c. EA	5 418,9	52,6	514,3
			fonction publique	hors EA y c. EA	5372,6 5507,9		
			hors APU (marchand)	y c. EA	98,4	510,3	17 691,8

Légende

- Fonction publique.
- Administrations publiques au sens des comptes nationaux.
- EA = Emplois aidés.

4 Évolution des effectifs salariés y compris emplois aidés au 31 décembre en France (Métropole + DOM), salariés à titre principal entre 2011 et 2012

(en milliers et %)

Ligne	Effectifs y compris emplois aidés			Statut de recrutement de droit commun de l'agent			
				Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	
	Intitulé	Code catégorie juridique Sirène	Comptes nationaux	Droit public	Droit public particulier / privé à statut	Droit privé	
						nombre %	nombre %
1	Administration de l'État	71 hors 7111 et 7112	APU (non marchand)	nombre %	-44,5 -2,3		
		7111		nombre %	0,0 -2,2		
		7112		nombre %	0,0 0,8		
2	Collectivités	72		nombre %	15,1 1,1		
		73		nombre %	43,1 2,1	nombre % 0,3 0,7	nombre % -0,2 -1,0
3	Établissements publics administratifs	73		hors APU (marchand)	nombre %	0,9 1,1	nombre %
			74	APU (non marchand)		nombre % 0,9 10,9	nombre % -0,2 -1,0
4	Organismes publics administratifs	74	hors APU (marchand)	nombre %	0,0 -6,6	nombre % 0,1 22,1	
			4	APU (non marchand)		nombre % -5,9 -14,8	
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4	hors APU (marchand)	nombre %	0,0 -0,5	nombre % -20,2 -9,2	nombre % -2,9 -3,4
			6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,5,6 (hors 32)	APU (non marchand)	
hors APU (marchand)		nombre % 3,9 1,1				nombre % 114,2 0,7	
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9	APU (non marchand)		nombre % -21,4 -4,4		
			hors APU (marchand)		nombre % -172,1 -11,7		
Ensemble			APU (non marchand)	nombre %	13,7 0,3	nombre % 1,2 2,4	nombre % -27,8 -5,1
			fonction publique	nombre %	14,6 0,3		
			hors APU (marchand)	nombre %	-0,1 -0,6	nombre % -16,2 -2,9	nombre % -60,8 -0,3

Légende

- Fonction publique.
- Administrations publiques au sens des comptes nationaux.
- EA = Emplois aidés.



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

FAITS ET CHIFFRES

Fonction publique

Tableau de synthèse 2014



RAPPORT ANNUEL



Tableau de synthèse 2014

Ce tableau permet de situer l'emploi public dans l'ensemble de l'emploi salarié en France. Il permet également de préciser les contours de la fonction publique (ensemble de ses trois versants : État, territorial et hospitalier). Au 31 décembre 2012, les établissements dans lesquels le recrutement de droit commun de l'agent relève du droit public emploient 5,51 millions de personnes, y compris bénéficiaires de contrats aidés, en métropole et dans les DOM. Si l'on se restreint au périmètre de la Fonction publique, ces effectifs s'élèvent 5,37 millions d'agents hors bénéficiaires de contrats aidés auxquels s'ajoutent 0,14 M de bénéficiaires de contrats aidés.

Présentation du tableau de synthèse

Si les employeurs publics, en particulier l'État peuvent employer des agents à l'étranger (services extraterritoriaux tels que les ambassades), le champ géographique dans lequel se situe la résidence administrative qui est retenu est celui de la métropole et des départements d'outre-mer (DOM), ce qui permet d'évaluer de manière homogène l'emploi public et l'ensemble de l'emploi salarié.

Le tableau classe chaque employeur en fonction de trois caractéristiques : sa catégorie juridique, sa nature économique et le statut de recrutement de droit commun de ses agents.

Ce classement s'opère de la façon suivante :

- en ligne, les employeurs sont d'abord distingués en fonction de leur catégorie juridique selon la codification Sirene de l'Insee, qui repose sur les critères du droit administratif et du droit des sociétés ; puis en fonction de leur nature économique (appartenance ou non au champ des administrations publiques des comptes nationaux), distinguant les employeurs non marchands des employeurs marchands.
- en colonne, les employeurs sont classés en fonction du statut de droit commun de leurs agents : droit public, droit privé ou droit particulier (public ou privé).

Le tableau de synthèse permet d'estimer l'importance de l'emploi public, au 31 décembre 2012, selon différents concepts :

- dans l'approche juridique**, le nombre de personnes dépendant de la **Fonction publique** (administration de l'État, collectivités territoriales et établissements publics administratifs) dans lesquels le recrutement de droit commun de l'agent relève du statut général de la fonction publique s'élève à 5,51 millions (en comptant les 135 300 bénéficiaires de contrats aidés), soit 20,5 % de l'emploi total.
- dans l'approche économique**, le nombre de personnes travaillant à titre principal dans des **administrations publiques** (administrations, organismes publics et organismes privés financés majoritairement par prélèvements obligatoires) s'élève à 6,0 millions, ce qui représente 22,3 % des salariés de métropole et des DOM.

Évolution des effectifs entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012

Fin 2012, la fonction publique, tous versants confondus, emploie 13 800 agents (hors bénéficiaires de contrats aidés) de plus que fin 2011 (soit +0,3 %). Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés dans la fonction publique évolue peu : 135 300 fin 2012 contre 134 500 fin 2011.

Y compris bénéficiaires de contrats aidés, l'administration de l'État enregistre un recul de 44 500 emplois (-2,3 %) tandis que les collectivités territoriales (qui représentent les ¾ de l'emploi de la fonction publique territoriale) enregistrent un accroissement de 15 100 agents (+1,1 %). L'ensemble des établissements publics administratifs relevant de la fonction publique, qui regroupe les EPA de l'État, de la fonction publique territoriale et hospitalière, accroît ses effectifs de 44 000 agents dont 43 100 dans le champ des APU (+2,1 %) et 900 hors APU (+1,1 %).

Au total, les APU ont diminué le nombre de leurs salariés de 0,2 % avec une hausse de 13 700 emplois dans le champ de la fonction publique et un recul de 27 800 emplois dans le champ des établissements à recrutement de droit privé.

1 La fonction publique dans l'économie nationale : classement des employeurs (situation au 31 décembre 2012)

Ligne	Statut juridique de l'employeur			Statut de recrutement de droit commun de l'agent		
	Intitulé	Code catégorie juridique Sirene	Comptes nationaux	Colonne		
				1	2	3
				Droit public	Droit public particulier / privé à statut	Droit privé
1	Administration de l'État	71 hors 7111 et 7112	APU (non marchand)	Ministères dont enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat ⁽¹⁾		
		7111		Autorités constitutionnelles		
		7112		Autorités administratives indépendantes		
2	Collectivités	72	Régions, départements, communes			
3	Établissements publics administratifs	73	hors APU (marchand)	ÉPA nationaux : Pôle emploi, Crous, CNRS, INRA, Insem, France Agrimer ⁽²⁾ , EPLE, ÉPA des collectivités territoriales, hôpitaux publics, étab. médico-sociaux	Organismes consulaires, associations syndicales autorisées, associations foncières urbaines ou de remembrement	Caisses nationales du régime général de Sécurité sociale
				OPH, Caisses de crédit municip., maisons de retraite publiques, divers ÉPA locaux marchands, Institut jeunes aveugles/sourds, Hôpital Quinze-Vingts, Caisse des dépôts et consignations ⁽³⁾		
4	Organismes publics administratifs	74	APU (non marchand)	GIP non marchands, groupements de coopération sanitaire, agences dép. d'insertion	IGSA, Institut franco-allemand St Louis etc.	
			hors APU (marchand)	Cercles et foyers des armées		
5	Personnes morales de droit public soumises au droit commercial	4	APU (non marchand)		Cultes d'Alsace-Lorraine	Ademe, BRGM, CEA, Charbon. de France, Cirad, CNES, Onera, INA, IFP Energie nouvelle, Opéra national de Paris, Réunion musées nationaux, offices de tourisme, etc.
			hors APU (marchand)	Office national des forêts	RATP, SNCF Banque de France	Grands ports maritimes UGAP, AFD OPAC/OPH ÉPIC locaux et régies
6	Personnes physiques, sociétés commerciales	1,2,3,5,6 (hors 32)	APU (non marchand)		Safer	
			hors APU (marchand)	La Poste EDF Aéroports de Paris	dont Air France, France Télécom France Télévision, DCNS, GDF Suez, GIAT industries-Nexter, Imprimerie nationale	
7	Organismes privés spécialisés et groupements de droit privé	8,9	APU (non marchand)	Organismes de protection sociale hôpitaux à but non lucratif associations ODAC associations ODAL		
			hors APU (marchand)	Mutuelles, comités d'entrep. organismes professionnels syndicats de propriétaires associations et fondations non à financ. public maj.		

Légende

Fonction publique.

Administrations publiques au sens des comptes nationaux.

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (139 900 en 2012), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères.

(2) Offices agricoles (EPIC) intégrés dans France Agrimer en 2009 (ÉPA).

(3) Caisse des dépôts et consignations : assimilée à ÉPA, mais relevant de codification Sirene 74 (Autres personnes morales de droit administratif).

Définition des lignes et des colonnes du tableau

La ligne 1 correspond à l'administration de l'État et se décompose elle-même en trois niveaux : les ministères (administration centrale et services déconcentrés de l'État, y compris la Défense), les autorités constitutionnelles et les autorités administratives indépendantes.

La ligne 2 correspond aux collectivités territoriales au sens strict : régions, départements et communes (depuis l'édition du RA 2010-2011, les effectifs de la préfecture de Police de Paris ne sont plus décomptés avec les effectifs des départements, mais avec ceux des services déconcentrés des ministères).

La ligne 3 correspond aux établissements publics administratifs (ÉPA) et autres organismes publics administratifs.

Les ÉPA classés en APU, placés en colonne 1 correspondent à la situation la plus courante : caractère non marchand et statut de recrutement de droit public : Pôle emploi, Crous, CNRS, personnel propre des universités, ÉPA locaux (CCAS, communautés urbaines, etc.), hôpitaux publics, etc.

Les ÉPA produisant des services marchands tout en recrutant des personnels relevant du statut général de la fonction publique apparaissent également en colonne 1 : Caisse des dépôts et consignations, offices publics de HLM, maisons de retraite publiques ; leur chiffre d'affaires couvrent la majorité de leurs charges d'exploitation.

Les personnels des organismes consulaires (chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers) relevant d'un droit public particulier figurent en colonne 2 et ceux des caisses nationales de la Sécurité sociale et du centre d'études supérieures de la Sécurité sociale relevant du droit privé figurent en colonne 3.

La ligne 4 correspond aux personnes morales de droit public hors établissements publics à caractère administratif (groupement d'intérêt public notamment, incluant les agences régionales de santé)

La ligne 5 correspond aux personnes morales de droit public soumises au droit commercial (ÉPIC et Banque de France).

En 2009, les organismes d'intervention sur les marchés agricoles (ONIGC : Office national interprofessionnel des grandes cultures, notamment), constitués en ÉPIC à recrutement de droit public jusqu'en 2008 ont été intégrés dans l'ÉPA France Agrimer.

Les ÉPIC nationaux non marchands du domaine de la recherche et de la culture, à recrutement de droit privé, sont en colonne 3 : CEA, CNES, Onera, Opéra national de Paris, Réunion des musées nationaux, etc. Parmi les ÉPIC marchands, l'Office national des forêts est classé en colonne 1.

Les ÉPIC nationaux marchands, qui sont des entreprises à statut (RATP, SNCF), sont en colonne 2, ainsi que la Banque de France. Les autres ÉPIC sont en colonne 3 : OPAC/OPH, ÉPIC locaux et régies notamment.

La ligne 6 correspond aux personnes physiques et sociétés commerciales (dont La Poste).

La ligne 7 correspond aux organismes privés spécialisés et groupements de droit privé.

2 L'emploi public selon différents concepts au 31 décembre 2012 en France (Métropole + DOM)

	Effectifs des « administrations publiques »	Effectifs de droit public Colonne 1 et lignes 1 à 5	Effectifs de la fonction publique métropole et DOM ⁽¹⁾ Colonne 1 et lignes 1+2+3
Total y compris bénéficiaires de contrats aidés	5 985 800	5 517 300	5 507 900
Total hors emplois aidés		5 381 900	5 372 600

Sources : SIASP, DADS, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques.

(1) Les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat (139 900 fin 2012), auparavant classés avec les organismes privés à financement public prédominant, sont désormais décomptés sur le champ des ministères. Les chiffres sont arrondis à la centaine. Le total et les évolutions sont calculés sur les données initiales.

LES COLLECTIONS DE LA DGAFP

Fonction publique Chiffres-clés 2014

Ce produit dérivé du Rapport annuel sur l'état de la fonction publique propose une synthèse des chiffres-clés de la partie Faits et chiffres.

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime), le Dictionnaire des compétences, des guides ponctuels, le kit « Démarches, outils et acteurs de la mobilité » à titre d'exemples, en font ainsi partie.

REPÈRES DGAFP

Cette collection regroupe tous les documents, à usage interne ou externe, qui présentent et visent à faire connaître la DGAFP et ses missions.

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

www.fonction-publique.gouv.fr